

Appel à Projets de recherche paramédicale 2024 du GIRCI Est

Note de cadrage



Les objectifs de APPARA

Favoriser l'émergence de projets portés par des équipes souhaitant s'initier à la recherche en soins ;

Encourager les équipes à appréhender la méthodologie de recherche et consolider des résultats préliminaires afin d'induire de nouveaux projets plus ambitieux déposés dans le cadre d'appels d'offre de plus grande envergure;

Soutenir des projets de recherche clinique et appliquée en santé privilégiant l'amélioration de la prise en charge de patients et l'amélioration des pratiques en produisant de nouvelles connaissances biologiques ou médicales notamment en regard des stratégies de soins, actes de soins innovants, organisation des soins et parcours des patients ;

Identifier des thématiques de recherche fortes locales ou de territoire;

Un appel à projets structurant en deux volets



Localement : « APPARA Starter »

Initier les professionnels aux méthodologies de recherche et à l'élaboration de projets de recherche en soins;

Fédérer des disciplines, des thématiques de recherche paramédicale en émergence au sein d'un service

Conforter des disciplines et des équipes ayant déjà amorcé une dynamique de recherche forte au sein d'un établissement

Un appel à projets structurant en deux volets

A l'échelle d'un territoire : «APPARA Territorial»

visent une **ouverture territoriale, régionale ou interrégionale**, impliquant un ou plusieurs établissements ou structures non universitaires, afin de :

- Permettre l'émergence de projets inter-régionaux originaux de plus grande ampleur;
- Générer le rapprochement d'équipes paramédicales de divers établissements ou structures de l'inter région Est ;
- Rendre plus accessibles les activités de recherche pour les professionnels n'exerçant pas en CHU;
- Favoriser les nouvelles stratégies de prise en charge commune et/ou graduée du patient, notamment en lien avec le projet de soin partagé, ou en lien avec les défis de santé publique actuels;
- Favoriser une transférabilité à court terme des résultats de ces recherches à l'activité de soins;
- Favoriser la recherche partenariale à l'hôpital, en soins primaires ou dans tout lieu d'exercice des auxiliaires médicaux.



Modalités de candidatures

Respecter les délais et calendriers imposés par les établissements coordonnateurs, ainsi que ceux du GIRCI

Respecter les prérequis spécifiques à chaque volet de l'AAP (« Starter » ou « territorial »)

Respecter les pré-requis de formats et documents exigés ; tout dossier incomplet et non correctement renseigné, ne répondant pas aux critères d'éligibilité administrative (délai de soumission, formats exigés, nombre de mots autorisés..) n'est pas recevable et ne sera pas examiné par la commission

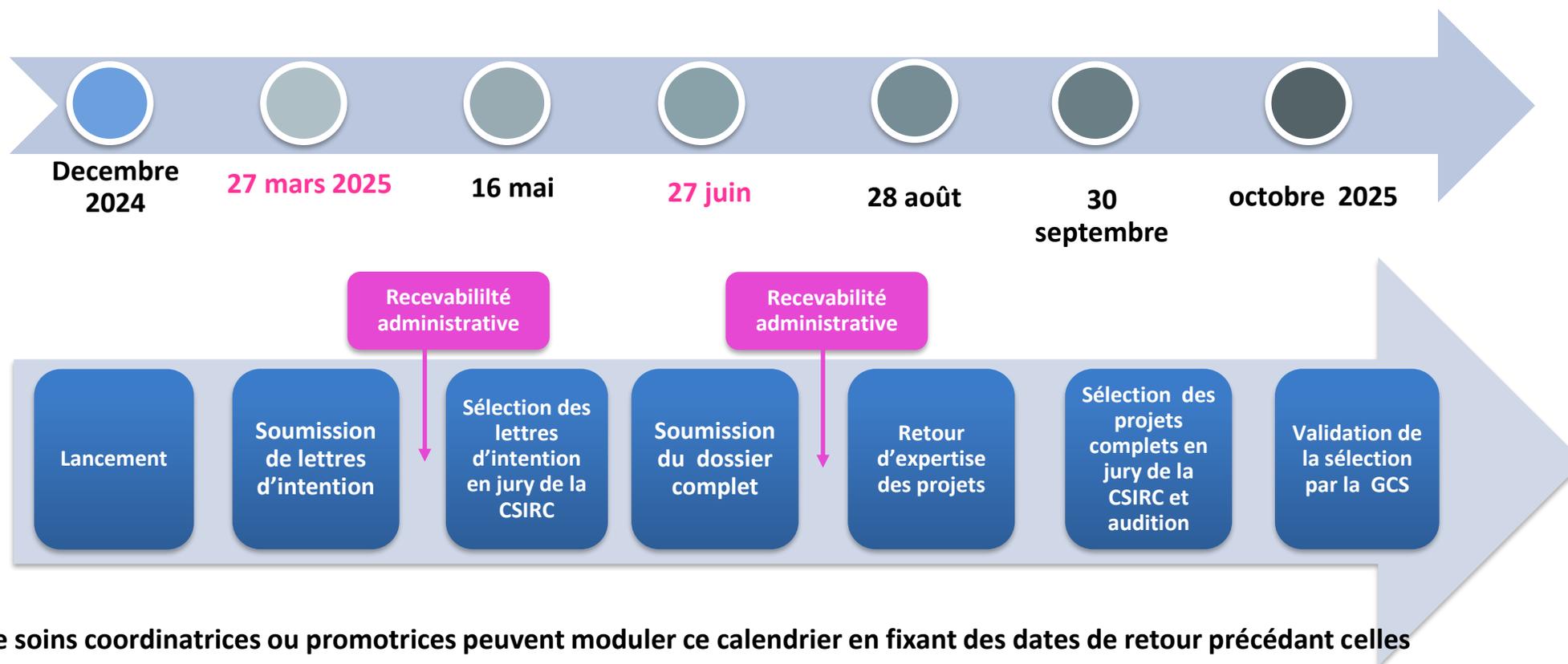
Diffusion par courriel à l'ensemble des établissements de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, pôles de santé de l'inter région Est (Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté)

Disponibilité de tous les éléments relatif à l'appel à projet sur le site du GIRCI Est : <https://girci-est.fr/appara-campagne-en-cours/>

Processus de sélection en deux étapes :

- ① présélection sur lettre d'intention (LI) en jury de la Commission Interrégionale
- ② sélection sur la base d'un projet complet après expertise en jury de la Commission Interrégionale;

Calendrier APPARA 2024-2025



Les structures de soins coordinatrices ou promotrices peuvent moduler ce calendrier en fixant des dates de retour précédant celles du GIRCI.

Le porteur doit prendre contact avec sa structure de soins référente avant toute soumission pour en prendre connaissance et s'y conformer. Le calendrier promoteur est disponible sur : <https://girci-est.fr/appara-campagne-en-cours/>

Seuls les établissements promoteurs transmettent de façon groupée les dossiers candidats au GIRCI Est aux dates ci-dessus.

Critères de candidature

Portage des projets

- ouvert aux candidats de profession paramédicale ou professions assimilées en santé exerçant en région Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté

Périmètre



- recherche pratiquée en tout lieu et tout mode d'exercice
 - hôpital
 - libéral
 - maisons de santé pluridisciplinaires ...

Lieu d'exercice

GIRCI Est - APPARA 2024



- Associer obligatoirement un porteur individuel **ET** un établissement coordonnateur/promoteur et gestionnaire du financement

Qui porte ?



Tout personnel appartenant à une structure/établissement peut solliciter une autre structure pour porter un projet sous réserve de l'engagement conjoint des responsables légaux de la structure à laquelle il appartient et de la structure sollicitée

Le portage d'un projet par un professionnel de santé libéral est possible sous réserve de conventionner avec un établissement de santé, GCS, centre, pôle ou maison de santé coordonnateur, pour la gestion des fonds et la promotion du projet

APPARA « Starter »

APPARA « Territorial »

Professionnels de la Santé, paramédicaux et assimilés attendant au domaine de la santé de la rééducation, de l'assistance médicale et technique, de l'appareillage médical et de soins de santé, hors professions médicales :

- les professions d'auxiliaires médicaux : aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers, assistant dentaires, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes, orthésistes, diététiciens tels que définis par le CSP (art. L4311-1 à L4394-4)
- les psychologues, psychothérapeutes, ostéopathes, APA, psychanalystes...

Non lauréat d'un APPARA antérieur ou d'un PHRIP

Ne déposant qu'une seule lettre d'intention à cet appel à projets

Exerçant dans l'interrégion Est, en Grand Est ou Bourgogne Franche-Comté, en établissement de santé, maison de santé pluri-professionnelle, pôle de santé, centre de santé, en mode d'exercice salarié ou libéral* ou en cabinet libéral* (*sous la promotion d'un établissement de santé si porté par un professionnel libéral)

Investigateur principal du projet, au regard de la qualification du projet et de la réglementation relative à la loi sur la recherche impliquant la personne humaine (RIPH)

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/recherches-impliquant-la-personne-humaine/>

Pour être éligible, le projet doit :

- Entrer dans le champ de l'appel à projets ;
- Respecter le cadre éthico-réglementaire qui lui est applicable

L'appel à projet vise à soutenir des projets de **recherche en soins, de Recherche clinique ou appliquée en santé** :

- interventionnelle ou observationnelle,
- de nature quantitative, qualitative ou mixte, méthodologiquement robustes,
- sans distinction de thématiques ou problématiques,
- privilégiant les questions se rapportant notamment aux stratégies de soins, méthodes innovantes de soins , organisation des soins et parcours des patients ,
- nécessitant une évaluation de l'impact attendu dans la prise en charge des patients (projets avec inclusion de patients ou de données/paramètres agrégés),
- en vue d'acquérir des connaissances nouvelles dans un objectif pratique déterminé.

Eligibilité des projets

APPARA « Starter »	APPARA « Territorial »
<p>Monocentrique</p> <ul style="list-style-type: none">un seul établissement, mais potentiellement plusieurs services de cet établissementSoutenu par une structure de soutien à la recherche du territoire	<p>Multicentrique</p> <ul style="list-style-type: none">associant au moins deux établissements différents au sein d'un territoire (GHT, régional ou interrégional) dont au moins un établissement non universitaireassociant impérativement une structure de soutien à la recherche du territoire
associant un porteur individuel et un établissement de santé de l'interrégion Est, public ou privé, une maison de santé, un centre de santé, qui sera coordonnateur du projet, et en assurera la promotion et la gestion des fonds	associant un porteur individuel et un établissement de santé de l'interrégion Est, public ou privé, une maison de santé, un centre de santé, qui sera coordonnateur du projet, et en assurera la promotion, la gestion des fonds et la coordination des centres associés
Études qualitatives, quantitatives ou mixtes,	
présentant l'engagement d'un méthodologiste	
Réalisables en deux ans (inclusion/collecte/suivi) après l'obtention des autorisations réglementaires, hors analyse et valorisation (extension à argumenter).	
Budget de 30 000 € maximum par projet	Budget de 50 000 € maximum par projet

Ne sont pas éligibles



Projets d'évaluation des produits de santé (dispositifs médicaux, médicaments ou assimilés selon l'ANSM, produits à usage diététique ou d'hygiène....etc) pour **une utilisation non prévue dans les notices ou non prise en charge**

Projets visant à financer des évaluations des pratiques professionnelles infirmières et paramédicales ;

Projets visant à évaluer des process de formation ;

projets en management ou organisation sans recueil de « paramètres patients »

Consignes d'évaluation budgétaire

Il est demandé aux établissements :

- D'estimer les coûts préférentiellement selon la matrice des coûts relative à la convention unique académique et/ou les coûts unitaires en personnel. L'utilisation de ces référentiels est laissée à l'appréciation des établissements qui le souhaitent
 - valoriser le **temps médical**
 - **valoriser si possible les forfaits administratifs** si le plafond de financement par projet le permet
- De reporter ces coûts dans la grille financière spécifique du GIRCI Est, la seule adressée au GIRCI Est
- De vérifier les commentaires liés aux cellules pour la bonne estimation des surcoûts
- De valider ces surcoûts et veiller au respect des consignes avant l'envoi au GIRCI (*le nom de la personne qui valide la grille financière doit être renseigné en bas de la fiche financière*)

.....

Tout projet dont le budget ne respecte pas les règles énoncées et dépasse le montant éligible au financement ne sera pas examiné par la commission scientifique

Les dépenses éligibles

Budget maximal de **30000€** ou **50 000 €**, selon le périmètre d'étude local ou territorial

Dépenses liées spécifiquement à la réalisation de la recherche= tout ce qui ne relève pas de la prise en charge habituelle du patient

- Dépenses en personnel d'investigation médical ou non médical, titulaire ou contractuel au prorata du temps réellement consacré au projet ;
- Dépenses en personnel pour les missions de surveillance, organisation, coordination, conception et gestion et analyse des données à hauteur de 1/3 du budget total demandé à AAP
- Dépenses de fonctionnement, dépenses médicales, dépenses hôtelières et générales
- Autres frais de promotion (assurance,...)

Cofinancement autorisé et acquis à la date de dépôt de projet complet avec attestation signée du cofinanceur ou du promoteur et

- Si inférieur à la présente demande de financement
- **obligatoire pour toutes les prestations et coûts extra interrégionaux**

Si des achats de produits de santé ou solutions d'E-santé (objets connectés, logiciels...) sont rendus nécessaires pour la recherche, des financements ou partenariats devront être recherchés par les équipes. Les implications et les liens d'intérêts devront être strictement reportés.

Principes généraux

- ❑ Dépenses de personnel divisées en 3 catégories :
 - mission d'Investigation (TEC, IRC, CEC, ingénieurs, investigateur-coordonnateur)
 - mission de conception, gestion et analyse des données (data manger / biostatisticiens)
 - Mission de coordination, organisation et surveillance

- ❑ Tout temps de personnel doit être explicite et justifié dans la colonne "à détailler" (par catégorie, temps, coût horaire ou forfait...) qui peut être utilisée pour faire apparaître le détail par centre

- ❑ Personnels financés en fonction des missions et **du temps affecté** à la réalisation du projet
 - personnels permanents (titulaires et CDI) rémunérés par les établissements de santé, GCS, maisons de santé ou centres de santé

 - personnels non permanents rémunérés par les établissements de santé, GCS, maisons de santé ou centres de santé (déjà sous contrat ou recrutés spécifiquement pour le projet)

 - personnels recrutés spécifiquement ou détachés sur la mission

- ❑ Coûts exprimées en **cout moyen chargé** (salaire + charges salariales + assurance indemnisation perte d'emploi)

Conditions dépenses en personnel

DEPENSES EN PERSONNEL		Activité	Financement	Conditions
Personnels non rémunérés par un établissement de santé, GCS, maison de santé ou centre de santé			NON	
Doctorants			NON	
Personnels à statut hospitalo-universitaire			OUI, sous condition	seule la partie hospitalière est éligible recherche clinique
Mission de coordination, organisation et de surveillance Sous-total 1	Temps technico réglementaire (chef de projet DRCI / URC / coordination DRCI/URC)		NON	
	Temps vigilance		OUI, sous condition	
	ARC monitoring		OUI, sous condition	montant global (= sous total 1+2) inférieur à 1/3 du montant total du projet demandé à l'AAP
Mission de conception, gestion et analyse des données Sous-total 2	Temps méthodologiste/epidemiologiste		OUI, sous condition	
	Informaticien / Data manager / biostatisticien		OUI, sous condition	
Mission d'investigation	Temps médical du coordonnateur du projet		OUI	à hauteur de l'implication dans le projet sans pourcentage minimum d'implication requis
	Temps médical		OUI	à hauteur de leur implication dans le projet
	TEC/ IRC/ ingénieur support investigateur		OUI	à hauteur de leur implication dans le projet
	CEC soutien à la coordination du projet		OUI	Soutien à la gestion de la logistique de l'étude et au recueil des données

Dépenses à caractère médical

Autres dépenses	Activité	Financement	Conditions
	Examens selon la nomenclature de référence : les actes médicaux, paramédicaux et médico-techniques sont systématiquement cotés avec leur nomenclature de référence (CCAM, NABM, NGAP..)	OUI	Les coûts doivent être compris TTC et s'appuyer sur des devis si besoin Préciser le cout unitaire et la quantité nécessaire pour chaque ligne.
dépenses médicales pour les besoins du projet	Surcoûts de Sous-traitance extérieures à caractère médical	OUI, sous condition	prestations pharmaceutiques sous traitées, prestations biologiques sous traitées si non réalisables au sein de l'établissement Financé au titre de l'AAP si la sous-traitance est réalisée dans l'inter région Est. Dans le cas contraire, les surcoûts générés doivent faire l'objet d'un co-financement.
	Achat de petit matériel médical, équipement biomédical, ou autre équipement non médical	OUI, sous condition	à justifier dans la limite de 500 € HT par unité de matériel Pas de financement de dépenses d'investissement donnant lieu à amortissement : Pour les dépenses d'investissement donnant lieu à amortissement, il conviendra de choisir la solution du crédit-bail

Dépenses hôtelières et générales

Autres dépenses	Activité	Financement	Conditions
Dépenses hôtelières et générales pour les besoins du projet	Surcoûts de prestations non médicales, sous-traitance et services extérieurs pour les besoins du projet (prestations intellectuelles, scientifique, techniques si les compétences mise en oeuvre ne peuvent être mobilisées en interne, et si le sous-traitant appartient à l'interrégion Est)	OUI, sous condition	Financés au titre de l'AAP si les prestations sont réalisées dans l'inter région Est. Dans le cas contraire, les surcoûts générés doivent faire l'objet d'un co-financement.
	Surcoûts liés à l'achat de logiciel informatique ou périphérique	OUI, sous condition	dans la limite de 1000€ TTC (hors ordinateur et tablette)
	Surcoûts liés aux frais de publications, et valorisation des résultats (congrès, posters..)	OUI, sous condition	si justifiés plafonné à 2000€ pour les congrès
	Frais de bureau et papeterie (reprographie des cahiers d'observations, notice d'information, consentement, fournitures, documentation, achats de livres, de brochures, affranchissement, ...) À distinguer des Frais de publications et valorisation	GIRCI Est - APPARA 2024	OUI

Autres dépenses

Autres dépenses	Financement	Conditions
frais de gestion	NON	
frais de structure (y compris pour les unités impliquées CIC...)	NON	
dépenses d'investissement donnant lieu à amortissement (achat de matériel biomédical ou équipement biomédical)	NON	Plafond autorisé 500 € HT par unité de matériel
achat d'ordinateur ou tablette	NON	
centres associés, prestataires techniques, technologiques, scientifiques, intellectuelles hors inter région Est	NON	Cofinancement autorisé

- Les co-financements par des industriels sont souhaitables mais non obligatoires et à préciser dans la grille
- Les co-financements sont obligatoires pour toute prestation ou coûts hors interrégion Est

Autre(s) recettes supplémentaires assurant le co-financement du projet (fournir attestation d'engagement)				
Nom du ou des organismes financeurs autres que l'établissement promoteur :	Montant total :	Si elle est connue, affectation du co financement (nature de la ou des dépenses prévues, une par ligne)	Montant par affectation :	Date obtention :

- Le soutien financier par le promoteur autres que frais de promotion déjà inscrits au budget peut être valorisé dans la grille au titre de co - financement promoteur

Soutien de l'établissement promoteur non demandé à l'APJ en colonne F :	Montant total :	Si elle est connue, affectation du co financement (nature de la ou des dépenses prévues, une par ligne)	Montant par affectation :	Date obtention :
---	-----------------	---	---------------------------	------------------

- En cas de co-financement, le financement demandé au GIRCI Est doit être majoritaire à 51% pour des raisons de propriétés des données et valorisation par publication des résultats
- Le cas échéant une lettre d'engagement du co-financeur/ promoteur sera être jointe obligatoirement au protocole avec le dossier complet.

Soumission d'une lettre d'intention

Points de vigilance



Respecter les critères d'éligibilité et les objectifs de APPARA

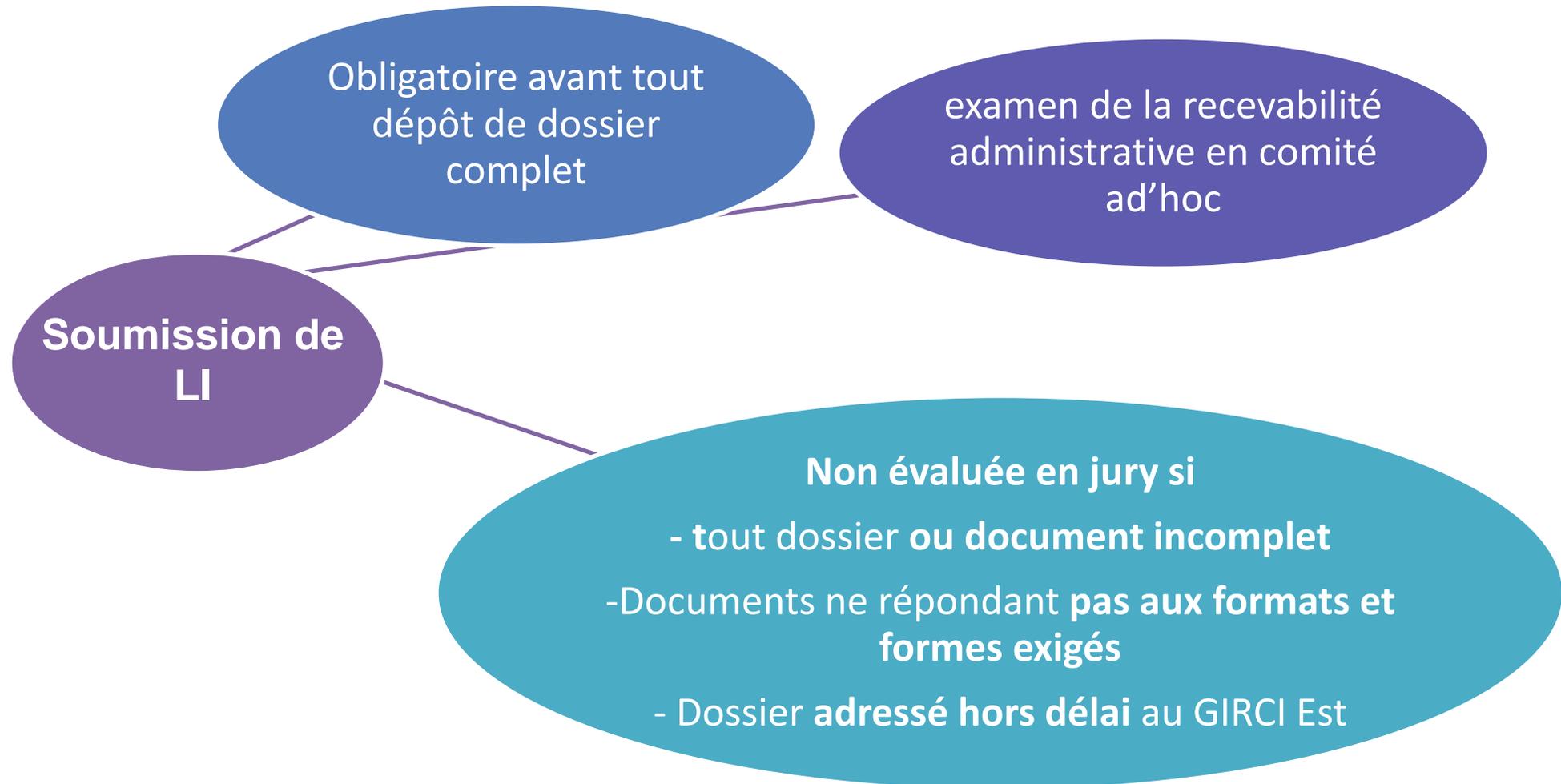
Respecter le processus en deux étapes : dépôt par l'établissement promoteur de la lettre d'intention puis du dossier complet si LI présélectionnée

Respecter les délais et calendriers imposés par les établissements coordonnateurs et par la coordination du GIRCI EST en charge de l'instruction

Respecter la complétude et le formalisme du dossier : formats, documents exigés, délais de soumission, nombre de caractères autorisés
→ Déclaration de dossier **non recevable et non examiné** par le jury

Une FaQ est disponible sur la page dédiée sur <https://girci-est.fr/appara-campagne-en-cours>

Recevabilité des lettres d'intention



Composition des dossiers de lettre d'intention

Le dossier d'intention est composé de :

- liste des pièces de recevabilité de dossier visée ;
- Lettre d'intention 2024
- CV de l'investigateur coordonnateur, au format GIRCI
- attestation de formation aux BPC de moins de 3 ans,
- engagement écrit du responsable de l'équipe, du service ou de la structure transversale/support
- CV et engagement du méthodologiste ;
- Budget prévisionnel
- 5 articles maximum (ou lien direct dans la LI) justifiant l'intérêt du projet référencés dans la LI ;
- **Le cas échéant :**
 - engagement conjoint du représentant légal de la structure de rattachement du candidat, salarié ou libéral, et de la structure sollicitée de son choix comme coordonnateur et gestionnaire des fonds



Soumission des dossiers par les promoteurs

Transmis par voie électronique au GIRCI Est à aap@girci-est.fr et nathalie.portier@chu-dijon.fr
ou par voie dématérialisée par les établissements au plus tard

Le 27 mars 2025– 17h00

Les pièces du dossier sous le format :

<numéro de projet>_<Nom du porteur de projet>_ <type document>_<APPARA 24>.pdf

(ex : B01_MARTIN_LI_APPARA 24.pdf)

- accompagné du tableau des lettres d'intention déposées, précisant :
 - les mots clés nécessaires à l'identification des experts
 - les experts ou établissements potentiels récusés hors interrégion Est pour les expertises

Rappel des recommandations

Cofinancements pour tout ce qui est prévu hors IR

Avoir le soutien, fourniture ou cofinancement par l'industriel quand médicament ou DM utilisé dans le projet

Maitrise des coûts des missions de coordination, organisation et de surveillance, conception et favoriser les frais liés à l'investigation

Privilégier la location ou crédit bail pour les dépenses d'équipement biomédical et les surcoûts informatiques

Processus de présélection

Eligibilité les LI et évaluation par la CSIRC

Validation de la recevabilité du dossier en comité *ad hoc* en amont du jury

Eligibilité scientifique sur la base d'une évaluation notée par deux rapporteurs. Une attention particulière sera portée sur :

- Parcours du candidat, et capacité à coordonner un projet ;
- Qualité scientifique du projet, caractère innovant
- Caractère structurant du projet et impact sur la dynamique de développement de la
- Faisabilité à court terme (financement soumis à conditions de délais de réalisation) ;
- Impact des résultats et potentiel de valorisation scientifique et transférabilité à court terme des résultats de ces recherches à l'activité de soins

Présélection des lettres éligibles au dépôt de projets complets, et recommandations, ou réorientation en vue d'améliorer le projet jusqu'à son dépôt final

Notification des résultats de présélection par le GIRCI aux établissements qui relaient l'information auprès des porteurs

Elaboration du projet complet

Finalisation des projets complets

Si, après avoir soumis une lettre d'intention éligible, le porteur souhaite retirer son projet sans déposer de dossier complet, **il doit en informer le promoteur et le GIRCI par courriel** à aap@girci-est.fr

L'établissement promoteur reste l'appui principal de l'investigateur pour la rédaction du projet, l'appui méthodologique, et les documents de référence (protocoles type et note d'information et consentement, évaluation budgétaire ...)

Finalisation du budget du projet final qui peut évoluer depuis la LI

- Recommandations et règles d'élaboration de budget communes aux établissements du GIRCI et FAQ disponible : <https://girci-est.fr/appara-campagne-en-cours>
- Co-financements acquis au dépôt du projet complet et inférieur à la demande GIRCI

Soumission du projet complet

Rédaction du dossier complet

Références bibliographiques mobilisables par les candidats pour la rédaction de protocole complet

Fortin, M. F., & Gagnon, J. (2016). Fondements et étapes du processus de recherche (3e éd.). Chenelière Education.

Polit, D., Beck, C. T., Loiselle, C. G., & Profetto-McGrath, J. (2007). Méthodes de recherche en sciences infirmières. Editions du Renouveau Pédagogique Inc.

Rothan-Tondeur, M. (2015). Recherche infirmière et paramédicale : guide de rédaction d'un protocole de recherche. Maloine

Outil de recherche bibliographique

Pubmed : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/>

ScienceDirect : <https://www.sciencedirect.com>

Cochrane : <https://www.cochrane.org>

Elaboration du plan expérimental

Recommandations relatives à cette présentation sur le site Equator (<http://www.equator-network.org/>).

Dépôt des projets complets

Confirmation de la sélection de la lettre d'intention à l'investigateur par son établissement

Transmission par l'investigateur coordonnateur du dossier complet à l'établissement promoteur selon un calendrier propre

Transmission au GIRCI Est sur une plateforme de dépôt, de tous les dossiers complets par chaque établissement promoteur selon le calendrier défini, accompagné du tableau final des dossiers déposés

Validation de la recevabilité du dossier en comité *ad hoc* : **Tout dossier incomplet, non correctement renseigné, ne répondant pas aux critères d'éligibilité administrative ou adressé hors délai à la coordination du GIRCI Est sera déclaré irrecevable.** Il ne sera pas examiné par la Commission Scientifique Interrégionale.

Composition du dossier complet

- 
- Liste des pièces dossier complet visée
 - Dossier scientifique (protocole, liste des investigateurs/collaborateurs)
 - Grille budgétaire dossier complet
 - Attestation d'engagement du méthodologiste
 - **Le cas échéant :**
 - Lettre d'engagement signée du(es) co-financeur(s)
 - Lettre d'engagement des centres associés

N.B. : les documents annexes tels que cahier d'observation, la lettre d'information au patient et le formulaire de consentement ne sont pas requis à ce stade

Transmis par
voie
dématérialisée
au GIRCI Est par
les
établissements
Sous le format :
<numéro de
projet>_<Nom du
porteur de projet>_
<type
document>_<J'InvES
T-I 24>.pdf

au plus
tard le
**27 juin
2025 –
17h00**

Processus d'évaluation

Sous l'œil des experts



2 experts hors GIRCI EST, en partenariat avec d'autres GIRCI

- 1 expert du domaine de recherche ou de la discipline
- 1 expert méthodologiste

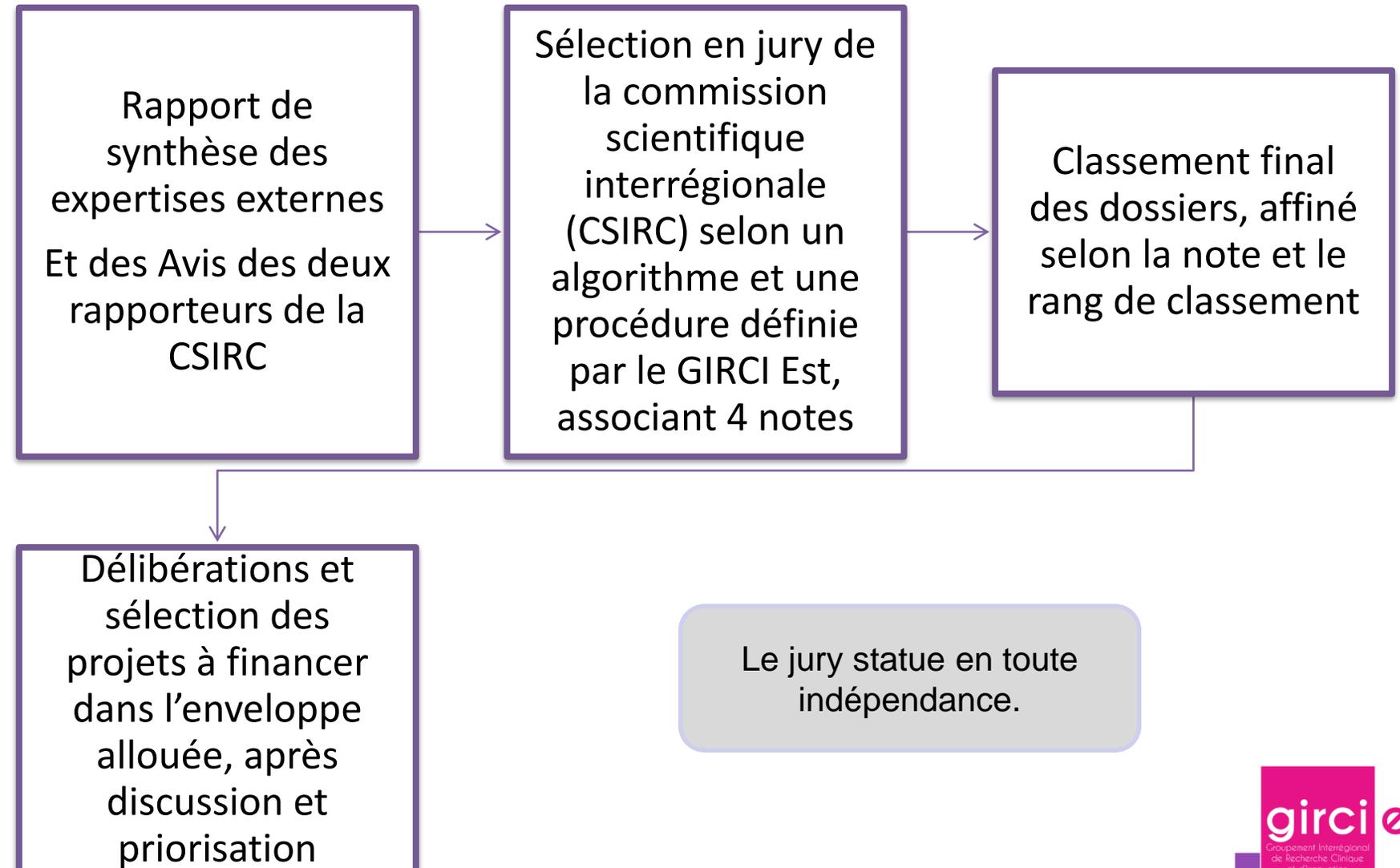
Qualité Scientifique

- Originalité
- Pertinence
- Faisabilité
- Impact structurant
- Potentiel de valorisation

Qualité méthodologique et de l'analyse statistique

Choix méthodologique et statistique
Haut niveau de preuve dans le
contexte

Sous l'oeil du jury



Critères d'évaluation principaux

Respect des critères d'éligibilité

Parcours du candidat, et capacité à mener le projet ;

Qualité et recevabilité scientifique, pertinence du projet ;

Construction du projet (*clarté des objectifs ; qualité de la méthodologie ; analyse statistique ; pertinence des technologies utilisées ...*)

Méthodologie et faisabilité à court terme (financement soumis à conditions de délais de réalisation) (*capacité de recrutement ; organisation du projet et moyens mis en oeuvre ; crédibilité de l'échéancier ; pertinence des frais demandés ; aspects réglementaires et éthiques...*)

Caractère structurant du projet et impact sur la dynamique de développement de l'équipe de recherche/du service ;

Potentiel de valorisation scientifique et transférabilité à court terme des résultats de ces recherches à l'activité de soins

Notification des résultats, subventions et suivi

Notification des résultats et subventions

Notification des résultats par le GIRCI aux établissements promoteurs qui relaient l'information auprès des porteur et remerciements des experts

Délibération d'attribution de subvention par l'assemblée générale du GCS GGEST

Montant de la subvention maximale disponible pour les deux appels à projets Emergence 2024 (APPARA, J'InvEST-I): 400 000 €)

Suivi des projets financés

Versement des crédits soumise à l'avancement des projets et à des échéances de réalisation d'étude

Versement des crédits en 2 tranches sur justificatifs et soumis à délai de réalisation pour l'obtention des tranches T1, T2

- T1 : 50 % à l'obtention des autorisations réglementaires **au plus tard 18 mois après approbation par l'Assemblée Générale du GCS et notification des résultats** et sous réserve que l'investigateur principal et coordonnateur du projet soit le lauréat ayant obtenu le financement. Dans le cas contraire, un changement d'investigateur avant la mise en place du projet conduit à l'annulation du financement.
- T2 : 50% au plus tard **36 mois après notification des résultats à l'atteinte de** la moitié des inclusions (avancée /données)

Evaluation de l'avancement et décision d'arrêt de financement si les conditions ne sont pas respectées

Pour demeurer éligibles au financement

- Inscription par les établissements promoteurs des projets retenus sur le site Clinicaltrials.gov ou registre compatible <https://www.who.int/clinical-trials-registry-platform/network/primary-registries>
- Création de profil sur la plateforme [e-C@RES](#), plateforme de la recherche en soins pour se faire connaître et activer leur réseau, partager leurs projets et identifier des collaborations potentielles, partager leurs domaines de recherches ou expertises ou manifester leur souhait de rejoindre un projet

Valorisation des résultats

- Mentionner le soutien financier du **GIRCI Est** dans les publications ainsi que dans tout type de communications institutionnelles ou externes
 - Ex : *This study was supported by a grant from the French Eastern Interregional Group of Clinical Research and Innovation (GIRCI Est ; appel à projet « APPARA 2024»);*
- **Transmettre au GIRCI Est une copie des publications princeps** résultant de cette recherche
- **Respecter les règles d'affiliation** aux établissements dans les adresses des auteurs
- Participer au bilan d'avancement annuel, réalisé par la coordination du GIRCI Est à l'issue de l'enquête PIRAMIG complété par les promoteurs

Contact GIRCI EST

Pour tout renseignement :

Nathalie PORTIER
Tel : 03 80 29 50 08

Mail : aap@girci-est.fr

Site : www.girci-est.fr

Les documents relatifs à APPARA sont accessibles sur le site du GIRCI Est (<https://girci-est.fr/appara-campagne-en-cours> ou sur demande.

Une FAQ est mise à jour régulièrement en ligne tout au long de l'instruction !

Possibilité de recherche d'autres sources de financement par le Thesaurus : <https://girci-est.fr/thesaurus/>

